

N°DEC-2023-160

DÉCISION DU MAIRE

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE PSYCHOMOTRICITÉ AU BÉNÉFICE DES ASSISTANTES MATERNELLES ET DES PARENTS AU RELAIS PETITE ENFANCE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la convention n°SIAS-202300458 d'objectifs et de financement relative à l'aide au fonctionnement au titre du soutien à la petite enfance « RPE » ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est confirmé le projet de mise en place d'ateliers de psychomotricité à destination des assistantes maternelles et des parents dans le cadre du Relais petite enfance municipal.

Article 2 : Le plan de financement de l'opération est prévu de s'équilibrer comme suit :

1°) Dépenses :

Frais de personnel : 1 000 €

Rémunération intervenant extérieur (psychomotricienne) : 4 000 €

TOTAL : 5 000 €

2°) Recettes :

Subvention espérée de la CAF : 3 000 €

Autofinancement : 2 000 €

TOTAL : 5 000 €

Article 3 : Il est sollicité à cette fin une subvention de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, au titre du dispositif d'aide au fonctionnement au titre du soutien à la petite enfance.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 11 août 2023.

Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} Adjointe au Maire

Virginie DOUET.


Le Maire,
Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **17 AOUT 2023**
Et de sa publication le **17 AOUT 2023**

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS
